

77th INTERPOL General Assembly

St. Petersburg, Russia – 7 October 2008

Cérémonie d'ouverture de la 77^{ème} Assemblée Générale d'INTERPOL

Une communauté policière unie et coordonnée est le meilleur outil qui puisse exister pour faire face à la mondialisation du crime.

C'est sur cette affirmation que je tenais à vous souhaiter la bienvenue en cette 77^{ème} Assemblée générale d'INTERPOL.

Le thème choisi cette année – « Mettre en place, ensemble, des capacités d'action policière durables » – est à la fois une façon de reconnaître le travail que nous avons accompli et une invitation à se pencher sur la lourde tâche qui nous attend encore.

La présente session a donc un sens particulier pour nous tous. Nous avons, cette année, le privilège de tenir nos délibérations dans le cadre exceptionnel et unique qu'offre **Saint-Pétersbourg**, ville où se sont écrites différentes pages de l'histoire, et où la science et les arts ont trouvé un espace pour l'innovation et pour le développement de l'esprit.

Le fait que cette ville nous accueille aujourd'hui ne doit rien au hasard : en tant qu'ancienne capitale de la Russie, elle avait été fondée, en 1703, pour être « une fenêtre ouverte sur le monde ». Saint-Pétersbourg est la deuxième plus grande ville de la Fédération de Russie et l'une des plus importantes cités d'Europe, qui recèle tant de richesses architecturales et culturelles qu'elle peut s'enorgueillir aujourd'hui d'appartenir au patrimoine de l'humanité.

Ce décor est sans doute le meilleur qui se puisse trouver pour promouvoir un **dialogue fructueux** entre les polices des différentes régions du monde.

C'est la raison pour laquelle je tiens à exprimer mes très sincères remerciements aux **autorités russes** pour leur excellent accueil et les efforts qu'elles ont déployés afin que nos objectifs soient atteints. Je tiens aussi à saluer tout spécialement **les responsables et les membres de la police de la Fédération de Russie**. Au nom de toutes les délégations, permettez-moi de vous exprimer notre reconnaissance : nous sommes conscients des longs mois que vous avez consacrés à la préparation de cette Assemblée.

Je ne peux imaginer de meilleur lieu pour nous réunir, compte tenu des importants défis qui nous attendent au cours des trois prochains jours.

Alors que notre organisation fête ses 85 ans d'existence, nous devons aborder notre tâche tournés vers l'avenir. Nous formons une institution fondamentale au regard de la sécurité internationale. Nos **quatre fonctions essentielles** exigent de nous que nous assumions la responsabilité historique de répondre aux besoins de toutes les polices du monde :

Premièrement : pouvoir communiquer en temps réel et de façon sûre ;

Deuxièmement : pouvoir extraire des bases de données criminelles les informations confidentielles nécessaires aux enquêtes ;



Troisièmement : pouvoir échanger connaissances et bonnes pratiques avec des homologues des quatre coins de la planète ; et

Enfin, pouvoir recourir à INTERPOL en cas de besoin de formation et de spécialisation.

Sans aucun doute, remplir les buts qu'elle s'est ainsi fixés requiert de l'Organisation une **forte et solide cohésion**. Et assurer cette cohésion est la principale mission du Secrétariat général et des Bureaux sous-régionaux.

De fait, INTERPOL se trouve face à des défis incontournables en ce 21^{ème} siècle. Si, ces dernières années, nous avons gagné en efficacité et en réactivité, nous devons aujourd'hui **consolider nos processus stratégiques** afin d'aider les fonctionnaires chargés de l'application de la loi qui, jour après jour, agissent sur le terrain.

Ces hommes et ces femmes constituent notre première ligne de défense contre la criminalité et contre le terrorisme ; à ce titre ils méritent que nous leur accordions la plus grande attention.

Il est manifeste que les **efforts collectifs** nous ont permis d'obtenir des succès qui, autrement, auraient été impossibles, comme par exemple :

Aider les autorités philippines à identifier les corps (plus de 800) de victimes du naufrage d'un ferry, à Cébou, en juin dernier ;

Lancer un appel à témoins à l'échelle mondiale pour identifier et appréhender l'auteur d'infractions pédosexuelles en série, qui a abouti à l'arrestation de l'individu en seulement 48 heures ;

Mener à bien une expertise sur plusieurs ordinateurs portables saisis dans un campement terroriste des FARC ;

Publier plus de 5 000 notices en une seule année ; et

Apporter un appui opérationnel aux tribunaux de l'ONU chargés de juger les crimes de guerre, afin de localiser et d'arrêter des personnes soupçonnées d'avoir participé au génocide du Rwanda et à la guerre en ex-Yougoslavie.

Tout cela a été possible parce nous avons agi en étant convaincus que **le travail conjoint des B.C.N., du Comité exécutif et du Secrétariat général** est une condition nécessaire à l'obtention d'excellents résultats. Car l'union fait la force.

Nombreux sont les faits qui illustrent cette union. Par exemple, le raccordement au **système I-24/7** des 186 pays membres de notre organisation, qui doit à présent relever le défi que représente l'élargissement de l'accès à ses services au-delà des B.C.N.

Autre fait marquant : le déploiement de la **technologie MIND/FIND**, qui permet aux policiers de trouver rapidement dans nos bases de données diverses informations telles que noms, numéros de passeports ou caractéristiques de véhicules. Il s'agit là d'un outil exceptionnel dont la capacité, néanmoins, à enrayer la criminalité ne donnera sa pleine mesure que le jour où tous les pays membres l'auront mis en place et l'utiliseront.

Par ailleurs, l'**analyse d'ADN** offre des possibilités entièrement inédites en matière de soutien aux enquêtes, en rendant possible l'établissement de liens entre des infractions commises dans des lieux différents et sans rapport apparent entre elles.

Cette technique a elle aussi fait la preuve de son utilité, en permettant d'identifier de nombreuses victimes de catastrophes. Il est donc nécessaire – bien que seuls quelques pays en bénéficient – qu'elle devienne un outil d'usage courant et fréquent.

Pour cela, nous devons continuer à renforcer l'appui opérationnel, les transferts de technologies là où il y a lieu, la mise en place d'opérations conjointes et l'échange de connaissances et de bonnes pratiques en matière de police.

Les membres du Comité exécutif et moi-même – et avec nous, le Secrétariat général – sommes fiers de pouvoir citer des exemples allant dans ce sens. Le projet **OASIS-Afrique**, actuellement mis en place avec la précieuse contribution de l'Allemagne, a permis de renforcer la collaboration en matière opérationnelle, d'infrastructure et de formation, et ce, grâce à un généreux don de plus de 20 millions d'EUR sur quatre ans.

Cette initiative aide beaucoup nos collègues des **forces de police africaines** en améliorant leurs capacités opérationnelles et d'analyse, leur permettant de protéger non seulement leurs concitoyens mais aussi les populations d'autres pays. C'est la raison pour laquelle nous avons résolument soutenu ce projet.

En associant formation, développement de l'infrastructure et appui opérationnel, le programme OASIS remplit – à mon avis – les conditions élémentaires que l'on doit attendre d'une stratégie policière visant à l'amélioration durable de l'efficacité et de la qualité de la prestation de services.

Depuis que je dirige la police judiciaire chilienne, j'ai la conviction que les capacités d'une force de police à relever les défis auxquels la criminalité la confronte dépendent de sa volonté de s'améliorer. Et l'on parvient à ce résultat en investissant dans **la formation et le capital humain**, ainsi qu'en **développant l'infrastructure**, sans jamais perdre de vue que ces deux éléments sont indissociables. Notre défi, aujourd'hui, consiste à tout mettre en œuvre pour trouver les fonds nécessaires au financement d'une aide analogue pour d'autres régions.

Au cours des trois jours qui viennent, de nombreuses autres initiatives vont vous être présentées. Permettez-moi d'évoquer brièvement certaines d'entre elles.

La **criminalité informatique** constitue une menace qui requiert de notre part une attention particulière et met en évidence la souplesse et la polyvalence d'un outil comme le réseau I-24/7.

Il s'agit d'une forme de criminalité dont les répercussions n'ont rien de virtuel. Les services spécialisés doivent utiliser notre réseau pour échanger des informations urgentes et solliciter de l'aide aux fins du recueil d'éléments de preuve.

Le moment est donc venu de créer une unité d'analyse spécialisée dans l'informatique légale, en vue de prêter assistance aux pays membres et de dispenser des formations au traitement des éléments de preuve électroniques. Je vois dans ce projet une excellente opportunité de mettre le capital de connaissances existant à la disposition de tous les B.C.N.

Il convient également de continuer à améliorer notre **système des notices**. Vous avez pu constater le succès des **opérations VICO et IDENT**, dans le cadre desquelles INTERPOL a sollicité l'aide des citoyens pour identifier et localiser de dangereux auteurs d'agressions sexuelles.

Offrir aux B.C.N. la possibilité de demander au Secrétariat général, chaque fois que possible, la publication de **notices rouges ou jaunes** dans la partie en accès public du site Web de l'Organisation ne peut qu'aboutir à de nouveaux succès, s'agissant d'arrêter les malfaiteurs en fuite dangereux et de retrouver les personnes disparues.

Il nous faut donc continuer à croître, pour poursuivre cet effort collectif. Au cours de la présente session, il va justement vous être demandé d'accepter l'**État de la Cité du Vatican** comme 187ème pays membre de notre organisation. Cet État connaît les mêmes problèmes de sécurité que nous tous et, en l'accueillant au sein de la communauté INTERPOL, nous gagnerons un nouvel allié dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme. À cet effet, est présente parmi nous une délégation du Vatican, avec à sa tête Monseigneur Renato Boccardo.

Chers collègues,

La principale force d'INTERPOL réside dans sa capacité à maintenir son **élan vers le progrès**, en considérant l'innovation comme un élément important de la coopération policière internationale.

Suite à la démission de M. Jackie Selebi, en janvier 2008, j'ai eu l'honneur, en ma qualité de Vice-président le plus ancien dans sa fonction, d'assurer la présidence de notre organisation. Je ne serais pas parvenu à assumer ce rôle avec succès sans votre appui à tous ni sans celui de mes collègues du Comité exécutif et, tout particulièrement, du Secrétaire Général. **Ensemble, nous avons travaillé avec pour objectif le développement d'INTERPOL.**

C'est pourquoi à l'issue de cette Assemblée générale, nous devons procéder – processus naturel de changement – à l'**élection du prochain Président**. Il s'agit d'une décision déterminante pour le futur d'INTERPOL. Renforcer son leadership et consolider son développement stratégique sont des mesures nécessaires qui marqueront la prochaine étape. La décision à cet égard vous appartient.

Je tiens à saisir cette occasion pour remercier spécialement quatre personnes qui m'ont été d'une aide précieuse. C'est à grand regret que je dis au revoir à mes collègues du Comité exécutif dont le mandat arrive à son terme à la fin de cette session : **Francisco Aranda**, d'Espagne, **Zulmar Pimentel Dos Santos**, du Brésil, **Farid Bencheikh**, d'Algérie, et **Fernand Koekelberg**, de Belgique. Je leur exprime notre reconnaissance pour leur travail, qui a fait honneur à leurs pays respectifs.

Enfin, je souhaite exprimer ma gratitude à Messieurs Khoo et Stock qui, en tant que Présidents des Sous-comités de Développement stratégique et des Finances, ont apporté une contribution considérable à la prise de décisions, examinant méticuleusement les principales initiatives débattues pendant les sessions du Comité exécutif.

MESDAMES ET MESSIEURS LES REPRÉSENTANTS DES AUTORITÉS, LES DÉLÉGUÉS ET LES INVITÉS DE MARQUE,

Cette 77ème session de l'Assemblée générale représente la plus importante réunion de la **communauté policière internationale d'aujourd'hui**, la nouvelle « place publique » où nous nous rassemblons pour continuer à définir des moyens d'action communs. Nous devons avancer vers **un monde plus humain et plus sûr**, et relever les défis auxquels nous devons faire face en cette ère de la connaissance, de la mondialisation et du développement humain.

Je vous invite donc à continuer à œuvrer à la consolidation d'un **système de relations internationales** fondé sur la sécurité, la paix et le développement.

Puisque les **Jeux olympiques**, qui se sont déroulés **en Chine**, ne sont pas loin, je conclurai sur la comparaison suivante : dans la course à la sécurité mondiale, nous devons toujours viser la médaille d'or.

Je vous remercie.